

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane MIRA- Bejaia
Faculté de Droit et des Sciences Politiques



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaia

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة عبد الرحمن ميرة - بجاية
كلية الحقوق والعلوم السياسية

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 11	12/12/2021	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

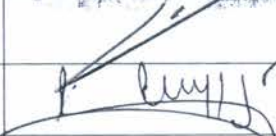

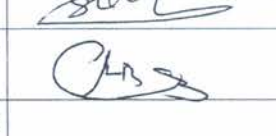
7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen.

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n° 99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté
Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	AÏT MANSOUR Kamal	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
7	BEZGHICHE Boubekour	Chef département droit privé	
8	DEMOUCHE Hakima	Présidente Comité sc. Dép. Ens. base	
9	AÏT CHAOUCHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	MAZIZ Abdesslem	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
17	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
18	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	AÏT CHAOUCHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé
2	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
3	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
4	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
5	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A
6	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire
7	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat 3^{ème} cycle ;
2. Création d'un Laboratoire de recherche ;
3. Manifestations scientifiques ;
4. Suppression d'un département.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1: Constitution de jurys de soutenance de thèses doctorat 3^{ème} cycle :

1 Présentation des dossiers

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de deux jurys en vue de la soutenance de deux Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD). La première en Droit Public, Spécialité : Droit public des affaires et la deuxième en Droit privé, Spécialité : Droit Privé et Sciences Criminelles et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat et de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016, fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

☐ Mlle BOUDRAHEM Lynda: Spécialité « Droit Public » ;

Intitulé de la Thèse :

مبدأ الشفافية في الجزائر: بين مقارنة الحكم الراشد وحدود السرية الإدارية¹

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. OUKIL Mohamed Amine, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule 242.5 points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"المشاركة الإلكترونية: رهان لتفعيل شفافية التدبير المحلي في الجزائر"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, vol. 10, n° 2 (numéro spécial), 2019, pp. 133-153 ; disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/104161>

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

☐ **M. CHALLAL Rafik** : Spécialité Droit Public, Option Droit International Humanitaire et Droits de l'Homme ;

Intitulé de la Thèse :

"دور المحكمة الجنائية الدولية في تطبيق القاعدة القانونية"

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. OUKIL Mohamed Amine, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule 182.5 points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"إجراءات التحقيق في الجرائم الدولية أمام المحكمة الجنائية الدولية (بين متطلبات العدالة وقيود الممارسة)"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 11, numéro 4, 2020, pp. 407-421 ; disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/139971>

☐ **M. MEZGHICHE Walid** : Spécialité Droit Public ;

Intitulé de la Thèse :

"مبدأ حرية الممارسة الإعلامية في القانون الجزائري"

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. NATOURI Karim, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressé qui cumule 260 points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"الإعلام الإلكتروني كأسلوب مستحدث للممارسة الإعلامية في الجزائر -دراسة مقارنة على ضوء الأنظمة القانونية الإعلامية العربية"

Publié dans la Revue Etudes Juridiques Comparées, vol. 7, n° 1, 2021, pp. 2505-2525 ; disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/156797>

2. Résolutions

A- Jury de soutenance de Mlle BOUDRAHEM Lynda :

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par Mlle BOUDRAHEM Lynda comme suit :

- M. BOUDRIOUA Abdelkrim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. OUKIL Mohamed Amine, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AISSAOUI Azedine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. TADJER Mohamed, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- M. SLIMANI Essaid, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examineur.

B- Jury de soutenance de M. CHALLAL Rafik :

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par M. CHALLAL Rafik comme suit :

- M. TADJER Mohamed, Professeur, Université Tizi-Ouzou, Président ;
- M. OUKIL Mohamed Amine, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. DAHMANI Abdeslam, Professeur, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. CHOUGUI Samir, Professeur, Université de Sétif, Examineur.
- M. CHITER Abdelouahab, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur.

C- Jury de soutenance de M. MEZGHICHE Walid :

Au vu du classement de la Revue Etudes Juridiques Comparées dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par M. MEZGHICHE Walid comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. NATOURI Karim, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AIT MANSOUR Kamal, Professeur, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. MOUKA Abdelkrim, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examineur ;
- M. ZAIDI Hamid, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examineur.

Point n° 2 : Création d'un Laboratoire de recherche :

1. Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la création d'un Laboratoire de recherche dénommé **Laboratoire de Recherche en Droit Public Comparé (L.R.D.P.C)**.

2. Résolution

Au vu des objectifs de recherche scientifique fixés dans le projet qui s'articulent autour d'un thème de recherche précis et argumenté ;

Au vu de l'importance des activités de recherche envisagées, de l'ampleur et la permanence du programme scientifique dans lequel sont insérées ses activités de recherche, notamment en matière de formation pour les deuxième et troisième cycles d'enseignement et de formation supérieurs, de l'impact des résultats attendus sur le développement des connaissances scientifiques ;

Au vu de la qualité et l'effectif du potentiel scientifique disponible constitué au départ de quatre (4) équipes de recherche ;

Au vu des critères fixés par décret exécutif n° 19-231 du 13 août 2019 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des laboratoires de recherche ;

Après délibération, le conseil scientifique approuve la proposition et émet un avis favorable à la création et à l'agrément du Laboratoire de Recherche dénommé **Laboratoire de Recherche en Droit Public Comparé (L.R.D.P.C)**.

Point n° 3 : Manifestations scientifiques

1. Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a été saisi de plusieurs propositions de manifestations scientifiques pour l'année 2022 :

- 1 – Un colloque international sur le thème : " عن ملاءمة وفعالية قواعد حماية المستهلك "
- 2 – Un séminaire national en collaboration avec le Laboratoire de Recherche sur l'Effectivité de la Norme Juridique (LARENJ) sur le thème :

"اتفاقيات تفويض المرافق العامة في القانون الجزائري: بين الفعالية والفعلية"

3 – Un séminaire national programmé pour le 2 mars 2022 en collaboration avec le Laboratoire de Recherche sur l'Effectivité de la Norme Juridique (LARENJ) sur le thème :

«الخبرة غير القضائية كآلية لتسوية النزاعات»

4– Une table-ronde pour le 28 avril 2022 à l'occasion de la journée internationale de la santé et de la sécurité du travail sur le thème : "السلامة والصحة في العمل: واقع وآفاق"

5 - Une conférence scientifique programmée pour le 10 décembre 2022 sur le thème des droits de l'Homme à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'Homme.

2. Résolutions

S'agissant de la table ronde et de la conférence scientifique, le conseil a émis un avis favorable à l'organisation de telles manifestations scientifiques.

S'agissant des colloques et séminaires, et au vu du nombre des manifestations scientifiques proposées, le Conseil a procédé à un tirage au sort à l'effet d'opérer un classement desdites manifestations dont le déroulement sera fonction des moyens disponibles au niveau de la faculté. A ce titre, les manifestations scientifiques ont été classées comme suit :

1 - Séminaire national en collaboration avec le Laboratoire de Recherche sur l'Effectivité de la Norme Juridique (LARENJ) sur le thème :

"اتفاقيات تفويض المرافق العامة في القانون الجزائري: بين الفعالية والفعلية"

2 - Colloque international sur le thème : "عن ملاءمة وفعالية قواعد حماية المستهلك"

3 - Séminaire national programmé pour le 2 mars 2022 en collaboration avec le Laboratoire de Recherche sur l'Effectivité de la Norme Juridique (LARENJ) sur le thème :

«الخبرة غير القضائية كآلية لتسوية النزاعات»

Point n° 4 : Suppression d'un département

1. Présentation du dossier

Le Conseil a été saisi d'une proposition de suppression d'une structure pédagogique : le Département de droit des affaires.

2. Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété par décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006, lesquelles précisent que le conseil scientifique de faculté délibère sur « Les propositions de création ou de suppression de départements » ;

Au de la couverture du champ d'action du département de droit des affaires par le département de droit public au moyen de la spécialité droit public économique ;

Après examen de la proposition, le Conseil scientifique émet un avis favorable à la suppression du département de droit des affaires et au transfert de toutes ses activités au profit du département de droit public.

III- Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Désignation de jurys de soutenance de thèses de Doctorat 3^{ème} cycle concernant Mlle BOUDRAHEM Lynda, M. CHALLAL Rafik et M. MEZGHICHE Walid ;
- 2) Avis favorable à la création et l'agrément du Laboratoire de Recherche dénommé : **Laboratoire de Recherche en Droit Public Comparé (L.R.D.P.C)** ;
- 3) Avis favorable à l'organisation d'une journée d'étude, d'une table-ronde et d'une conférence scientifique. Classement des colloques et séminaires à la suite d'un tirage au sort de sorte qu'ils se déroulent en fonction des moyens disponibles au niveau de la faculté ;
- 4) Avis favorable à la suppression du département de droit des affaires et au transfert de toutes ses activités au profit du département de droit public

2) Recommandations :

Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté
ZOUAÏMIA Rachid



رئيس المجلس العلمي للكلية
الأستاذ: رشيد زوايمية

Bejaia, le 12 décembre 2021.

Le Secrétaire de séance
ALLEAM Lyès



نائب العميد مكلف بمهام
و البحث العلمي والدراسات
ليسانس علام

- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.